JANVIER 2021

AYENT

Infos communales



Informations: Blackout Après le test, la commune passe à l'action

Du 15 octobre au 1er décembre 2020, plusieurs zones et rues des villages d'Ayent ont fait l'objet d'un blackout de l'éclairage public durant une partie de la nuit. A la demande de la Municipalté, des citoyen.ne.s ont transmis leur avis sur cette période où l'éclairage public était stoppé de 23h00 à 5h30. Vous en trouverez le résumé dans l'encadré ci-dessous.

Suite à un grand nombre d'avis positifs, la Commune tient à étendre celui-ci sur tout le réseau routier communal, de Signèse à Anzère avec quelques exceptions dues à des problèmes techniques, l'éclairage **sera éteint de 23h00 à 5h30**. Afin d'adapter chaque candélabre, Oïken prévoit des travaux **du 15 au 19 février** et au terme de ceux-ci le blackout sera effectif **jusqu'au 30 septembre 2021**. La mise en pause de l'illumination ne concerne pas les routes cantonales sur lesquelles, l'éclairage des passages pour piéton est obligatoire.

Au niveau de l'efficience énergétique, l'économie d'électricité dépasse les 60%. Un éclairage public normal utilise 180 kWh/année, une lampe led 60 kWh/a et avec le lockout 25 kWh/a, en comparaison, un ménage consomme en moyenne 4'000 kWh/a. La politique énergétique de la commune d'Ayent, labellisée «Cité de l'Énergie Gold» désire allié économie d'énergie et mobilité sécurisée dans ses zones résidentielles.

La population est invitée à s'adapter à cette situation et à prendre les disposi-

tions lors de déplacements nocturnes en s'équipant d'une banale lampe-torche ou lampe frontale.



Ayent-Anzère L'énergie issue des Alpes

Résumé des retours de la population sur le blackout de l'automne

Les+: Diminution de la pollution lumineuse. Belles nuits étoilées. Diminution de la consommation d'électricité, avantages écologiques et économiques. Meilleur sommeil (pour ceux qui avaient un lampadaire sous la fenêtre).

Les-: Sentiment d'insécurité (menace de cambriolage). Danger de chute à pied, surtout en hiver (trottoirs verglacés). Bêtes sauvages attirées près des habitations.

Les suggestions : Allumer une lampe sur deux. Ou allumer que les endroits jugés dangereux. Diminuer l'intensité de l'éclairage. Installer des détecteurs de mouvement pour l'éclairage.